

# LIBÉRABLES

MAIS TOUJOURS  
À GUANTÁNAMO

**AMNESTY**  
INTERNATIONAL



# LIBÉRABLES

## MAIS TOUJOURS À GUANTÁNAMO

Environ un quart des personnes toujours détenues à Guantánamo en cette fin d'année 2007 auraient dû être remises en liberté ou transférées ailleurs. Plusieurs dizaines ne peuvent pas être renvoyées dans leur pays parce qu'elles risqueraient d'y être torturées ou de subir d'autres violations de leurs droits fondamentaux. Elles sont maintenues en détention pour une durée illimitée. Aucune n'a jamais été inculpée d'une quelconque infraction, encore moins condamnée.



© Megapress/Makridis.P

Manifestation contre Guantánamo organisée par Amnesty International devant le consulat des États-Unis à Salonique, dans le nord de la Grèce.

Couverture : Un détenu du Camp 4, Guantánamo, octobre 2007

Le gouvernement des États-Unis a demandé à des pays d'accueillir des ex-détenus de Guantánamo autres que leurs propres ressortissants. À ce jour un seul – l'Albanie – a accepté d'en recevoir, et il s'agissait de personnes reconnues comme n'étant pas des « *combattants ennemis* ». La réticence des pays tiers est peut-être exacerbée par le système américain d'examen des cas individuels, puisque les personnes ayant besoin d'un nouveau domicile demeurent étiquetées « *combattants ennemis* ».

Leur remise en liberté fait l'objet de recommandations formulées par les Conseils de révision administrative, c'est-à-dire des comités d'officiers de l'armée qui procèdent tous les ans à la révision des cas. Ces comités s'appuient sur des informations classées secrètes auxquelles les détenus n'ont pas accès, sur des preuves par ouï-dire qu'ils ne peuvent pas contester et sur des données obtenues par des moyens illégaux, tels que la torture ou d'autres formes de mauvais traitements.

Les Comités de révision ont le choix entre trois recommandations : la libération sans conditions du détenu et son expulsion vers son pays ou vers un pays tiers ; son expulsion vers son pays ou vers un pays tiers sous certaines conditions ; son maintien en détention.

Amnesty International considère que l'absence de garanties d'une procédure régulière signifie que les hommes détenus à Guantánamo le sont de manière arbitraire, en violation du droit international relatif aux droits humains. Ils devraient tous être autorisés à contester sans plus tarder la légalité de leur détention devant un tribunal indépendant et impartial. Quiconque est maintenu en détention doit être soit inculpé d'une infraction dûment reconnue par la loi et jugé au cours d'un procès conforme au droit international, soit protégé contre toute nouvelle atteinte à ses droits fondamentaux et remis en liberté.

## **MOHAMMED HUSSEIN ABDULLAH**

*« Ils m'ont pris au milieu de la nuit [...] Tout le temps je me demande et je leur demande : "Quel est mon crime ? Qu'est-ce que j'ai fait ?" Et personne ne me répond. »*

Mohammed Hussein Abdullah, un Somalien de soixante-deux ans, a quitté la Somalie en 1967. En 1993 il a obtenu le statut de réfugié, et depuis lors il vivait avec sa famille dans le camp de réfugiés de Jolazai, près de Peshawar au Pakistan. Il est marié et père de 11 enfants. À l'époque de son arrestation, il travaillait comme enseignant dans le camp.

Mohammed Hussein Abdullah a été extrait de chez lui par des agents des forces américaines et pakistanaises lors d'un raid sur des maisons du camp supposées abriter des gens d'Al Qaïda. Avant d'être transféré à Guantánamo, il a été détenu à Bagram, en Afghanistan. Un Conseil de révision administrative a autorisé sa libération en 2005, mais il ne peut pas être renvoyé en Somalie car il risquerait d'être placé en détention, torturé ou victime de disparition forcée.

## **ALI ABDUL RAHMAN MOHAMMED TAYEEA**

*« Je ne voulais rien dire qui risquait de me faire renvoyer en Irak. J'ai peur de retourner en Irak. »*

Le ressortissant irakien Ali Abdul Rahman Mohammed Tayeea a été incarcéré en Irak en 1996 pour désertion. Une fois libéré, en 1998, il a fui l'Irak et a vécu dans plusieurs pays avant de se rendre en Afghanistan, où il a travaillé comme chauffeur pour les talibans. À un moment donné, son unité a déposé les armes devant l'Alliance du Nord et il a été emmené à la prison de Qala-e-Janghi, à Mazar-e-Charif. Il a ensuite été remis aux forces des États-Unis et maintenu en détention à Kandahar, avant d'être transféré à Guantánamo.

En 2005, les autorités américaines ont déclaré qu'il pouvait quitter Guantánamo, mais il ne peut pas rentrer en Irak pour des raisons de sécurité.



© Brennan Linsley/AP/PA Photos

## **ABDUL RA'OUF AL QASSIM**

*« Il est devenu très nerveux et a déclaré qu'il ne voulait retourner en Libye sous aucune condition. »*

**Un officier de l'armée américaine qui s'est entretenu avec Abdul al Qassim**

Abdul Raouf al Qassim, un homme de nationalité libyenne, aurait pu être transféré de Guantánamo en 2005. Cependant, s'il est renvoyé en Libye, il risquerait de subir de graves atteintes à ses droits fondamentaux, notamment d'être torturé, voire exécuté à l'issue d'un procès inéquitable.

Abdul al Qassim a servi pendant sept ans dans l'armée libyenne. Il a fui son pays en 1990 et est parti en Afghanistan. Lors de l'invasion de ce pays par les forces dirigées par les États-Unis, en 2001, il s'est enfui au Pakistan avec sa femme afghane, qui était enceinte. Au Pakistan, il a été arrêté et remis aux autorités américaines, puis transféré à Guantánamo. Celles-ci l'ont accusé d'association avec un groupe d'opposition libyen interdit, ce qu'il nie. Ces allégations le placent dans une situation particulièrement risquée s'il devait retourner en Libye.

Un détenu de Guantánamo parle avec un gardien, octobre 2007



Manifestation contre Guantánamo organisée par Amnesty International à Belfast, Irlande du Nord.

## AHMED BELBACHA

« Il dit que sa cellule à Guantánamo est comparable à une tombe et que même si cela semble fou, il préférerait rester dans ces conditions plutôt que de retourner en Algérie. Le fait est qu'il a vraiment très, très peur de ce qui pourrait lui arriver en Algérie. »

L'avocat d'Ahmed Belbacha

Ahmed Belbacha a été déclaré libérable en février 2007. Il craint d'être torturé ou tué s'il est renvoyé dans son pays, l'Algérie. Après avoir reçu des menaces de mort, il avait fui l'Algérie et avait demandé l'asile au Royaume-Uni. Alors que sa demande d'asile était à l'étude, il était parti au Pakistan, où il a été arrêté et remis aux forces américaines, puis transféré à Guantánamo.

Les autorités du Royaume-Uni ont fait savoir qu'elles ne vont pas intervenir en sa faveur car il n'avait pas sa résidence légale dans ce pays au moment de son arrestation. En août 2007, la Cour suprême des États-Unis a rejeté sa demande d'injonction contre son rapatriement en Algérie. Il semble risquer à tout moment d'être renvoyé dans ce pays.

Bien que son départ de Guantánamo ait été approuvé, Ahmed Belbacha se trouve toujours dans le Camp 6, le lieu de détention le plus dur de Guantánamo, où les détenus sont enfermés au moins vingt-deux heures par jour dans des cellules métalliques individuelles, sans fenêtres sur l'extérieur.

## AGISSEZ !

Écrivez aux autorités compétentes pour leur demander ce qui suit.

### AU GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS

**Demandez que tous les détenus de Guantánamo soient présentés devant un tribunal, afin qu'ils soient en mesure de contester la légalité de leur détention. Demandez aussi des solutions sûres, justes et légales pour toute personne dont la libération ou le départ de Guantánamo a déjà été approuvé. À cet effet, il incombe aux autorités des États-Unis :**

- de mettre en place une procédure juste et transparente visant à établir si les détenus peuvent être renvoyés dans leur pays en toute sécurité, ou s'il convient de trouver une autre solution ;
- de s'engager à ne jamais renvoyer de force un ex-détenu dans un pays où il courrait un risque, ni chercher ou accepter, de la part de gouvernements tiers, des assurances diplomatiques ayant pour but de justifier le renvoi d'un ex-détenu dans un pays où sa sécurité ne serait pas garantie ;
- d'offrir aux détenus la possibilité de demander l'asile aux États-Unis ;
- d'inculper toute personne toujours détenue d'une infraction dûment reconnue par la loi et la traduire en justice devant un tribunal indépendant et impartial qui ne soit pas une commission militaire ; à défaut, la remettre en liberté avec toute la protection nécessaire contre de nouvelles atteintes à ses droits fondamentaux.

### AUX GOUVERNEMENTS TIERS

**Demandez aux autres gouvernements d'envisager sérieusement et sans discontinuer d'accueillir des ex-détenus dont la remise en liberté ou le départ de Guantánamo ont été approuvés mais qui ne peuvent pas être renvoyés dans leur pays d'origine pour des raisons de sécurité.**

Décembre 2007  
Index AI : AMR 51/172/2007 – ÉFAI

Amnesty International  
Secrétariat international, Peter Benenson House  
1 Easton Street, Londres, WC1X 0DW, Royaume-Uni

Traduction en langue française :  
Les Éditions francophones d'Amnesty International

[www.amnesty.org/fr/counter-terror-with-justice](http://www.amnesty.org/fr/counter-terror-with-justice)

**CONTRE LE TERRORISME :  
LA JUSTICE**

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



**Amnesty International** est un mouvement mondial regroupant 2,2 millions de personnes dans plus de 150 pays et territoires, qui luttent pour mettre fin aux graves atteintes aux droits humains.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres instruments internationaux relatifs aux droits humains.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de toute croyance religieuse.